

N. Réf. : 03/1084

**Monsieur le directeur
CNPE du Tricastin
BP 9
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX**

Lyon, le 03 octobre 2003

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
Tricastin 2 (INB n° 87)
Inspection n°2003-080-24
Visites de chantier en arrêt de tranche

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, des inspections ont eu lieu les 7 et 13 août 2003 au centre nucléaire de production d'électricité du Tricastin sur le thème « visite de chantier en arrêt de tranche ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Ces inspections visaient à examiner la qualité de mise en œuvre des interventions de maintenance et de modification, les conditions d'intervention, le respect des règles de radioprotection et d'environnement et les modalités de surveillance des prestataires mises en place par le centre nucléaire de production d'électricité.

Ces inspections n'ont pas mis en évidence d'anomalie majeure mettant en cause la sûreté du réacteur et ont permis de constater une tenue globale des chantiers satisfaisante, mais il subsiste des écarts fréquents, notamment de comportement, aux règles de radioprotection et de sécurité applicables.

A. Demandes d'actions correctives

Le 7 août 2003, l'inspecteur a procédé à une visite de la laverie et du bâtiment auxiliaire de conditionnement (BAC) afin d'évaluer la gestion du linge sale et des déchets générés par l'arrêt de tranche. Il a alors été constaté que le suivi de la charge calorifique présente dans ces locaux n'était pas effectué, contrairement à l'article 43-V de l'arrêté du 31 décembre 1999.

- 1. Je vous demande de mettre en place ce suivi au plus tôt dans tous les locaux concernés et de m'informer des actions menées et restant à mener en ce sens.**

Il a été constaté sur le chantier de remplacement de la sonde de température RCP 47 MT, sans intervenant au moment de la visite, que les matelas de plomb avaient été déposés, et ce sans balisage ni signalisation alors que le débit de dose atteignait 0,3 mSv/h.

- 2. Je vous demande de veiller à la coordination des services chargés des travaux, de la radioprotection et des servitudes pour la gestion des protections biologiques.**

Le 13 août 2003, l'inspecteur a constaté qu'un intervenant du chantier de remplacement de l'hydraulique de la pompe primaire n°2 avait été rajouté sur la liste d'accès en zone orange postérieurement au visa de cette liste par le service radioprotection (SRM). A la suite de cet écart, vous avez déclaré un événement significatif pour la radioprotection.

- 3. Etant donné que cet événement a eu lieu malgré les mesures correctives que vous aviez prises à la suite d'événements similaires durant les arrêts de tranche précédents, je vous demande de prendre des mesures complémentaires afin d'éviter le renouvellement de cet écart.**

Sur le chantier d'inspection télévisuelle des boîtes à eau des échangeurs RRA, il a été précisé qu'aucun sas de confinement n'avait été installé autour du chantier car il n'y avait pas de chantier à proximité où les intervenants auraient pu être contaminés. Or, l'inspecteur a constaté qu'une intervention sur l'organe RCV 82 VP était sur le point de commencer à proximité immédiate du chantier RRA au moment de la visite. Le report de cette intervention a alors été demandé.

La concomitance des deux interventions aurait été provoquée par un glissement du planning des activités.

- 4. Il semble nécessaire de s'assurer des bonnes conditions de réalisation d'une intervention et en particulier de sa compatibilité avec les activités environnantes au moment de l'intervention. Je vous demande de m'informer des mesures prises en ce sens.**

Lors de la visite en salle de commande durant la requalification du circuit SEC, il s'est avéré que la gamme de remise en service des circuits SEC et RRI voie B devait être corrigée pour intervertir 2 séquences (embrochage des vannes RRI 40 et 59 VN).

- 5. Je vous demande de procéder à la correction de cette gamme.**

B. Compléments d'information

Le 13 août, l'inspecteur a constaté sur le chantier de réparation du clapet RRI 480 VN que les pancartes « organe à disposition » n'étaient pas mises en place comme le demandait le régime d'intervention.

- 6. Je vous demande de me préciser les objectifs et les modalités de gestion de ces pancartes.**

Par ailleurs, j'ai bien noté que vous aviez programmé des travaux conséquents de mise en conformité de la laverie par rapport à l'arrêté du 31 décembre 1999, en termes de protection contre l'incendie, de rétention ou encore de confinement.

7. Je vous demande de me préciser la nature de ces travaux et de me transmettre un échéancier précis de leur réalisation.

C. Observations

De nombreux intervenants ont été observés sans casque ou encore sans gants lorsqu'ils consultent leurs documents.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation
l'adjoint au chef de division**

signé par

Patrick HEMAR

FICHE DE MISE A LA SIGNATURE D'UNE LETTRE DE SUITES D'INSPECTION

Code :2003-080-24... Date : 07 et 13/08/03 Site :TRICASTIN Thème : Arrêt de tranche 2

		OUI	NON
Consultation :	Autre inspecteur	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Chargé de site DRIRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Chargé d'affaire DGSNR (Obligatoire pour SD1 et SD3)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Chargé d'affaire IRSN (Facultatif)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Observations prises en compte		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si non, pourquoi :

Date : 03/10/03 Visa du rédacteur :
Modèle utilisé : lettre de suite avec logo.dot